

## Manifeste de l'Honorable M. Mercier.

*A Messieurs les Electeurs de la Province de Québec :*

Messieurs les électeurs,

Le 17 juin 1890, vous souteniez mon gouvernement aux polls par une grande majorité, malgré l'arme de la calomnie employée par nos adversaires, et certaines accusations fausses et malicieuses portées contre nous. Toutes les accusations antérieures à ces élections de 1890 doivent donc être mises de côté, vu que votre verdict a été prononcé sans appel.

Durant la session de l'automne de 1890, le gouvernement dont j'étais le chef fut soutenu par une majorité de 24 voix dans la chambre d'assemblée, et par une majorité moindre mais suffisante dans le conseil législatif. Aucune accusation ne fut portée contre mon gouvernement durant cette session.

D'après l'article 86 de la constitution fédérale, notre législature devait être convoquée avant le 30 décembre dernier, et elle l'aurait été sans l'audacieuse conspiration ourdie à Ottawa et exécutée à Spencer Wood.

Cette conspiration eut pour prétexte la transaction de la Baie des Chaleurs, mais pour but réel de détourner l'attention des scandales dénoncés à Ottawa, et pour résultat final, notre renvoi d'office, dans les circonstances les moins justifiables, en violation de l'esprit de la constitution et au mépris de tous les précédents que nous fournit l'histoire parlementaire des pays libres.

Une enquête aussi irrégulière qu'injuste fut faite au sénat à l'occasion de la révélation de certains faits concernant le subside du chemin de fer de la Baie des Chaleurs. Bien que cette enquête fut faite "ex-parte" par mes adversaires et par les ennemis de la province, dans une chambre irresponsable au peuple et étrangère à nos institutions provinciales, composée en grande majorité de torics, et bien que la preuve parut préjudiciable à notre cause, le lieutenant-gouverneur, l'honorable M. Angers, n'osa point décréter notre renvoi d'office. Il crut prudent de nous imposer une commission de trois juges, MM. Jetté, Baby et Davidson, dans l'espoir de justifier l'acte arbitraire qu'il projetait depuis longtemps. Nous nous pensâmes obligés de céder à la volonté du chef de l'exécutif pour deux raisons : parce que nous savions pouvoir rétablir les faits dénaturés devant le sénat et pour éviter la crise que nous prévoyions, surtout à cause de la publication de l'acte d'accusation fait contre nous par le lieutenant-gouverneur.